



BACS A GRAISSES PURFLO

>> Modèles en polyéthylène de 100 à 500 l.

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF INDIVIDUEL

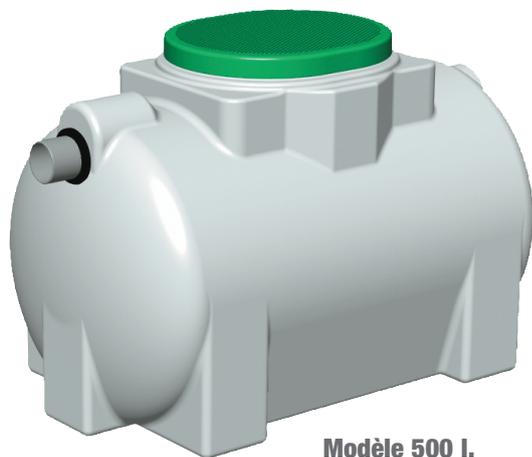


SITUATION A RESPECTER :

Extrait norme XP-DTU 64-1 :

Le bac à graisses "doit être situé à moins de 2 m de l'habitation en amont de la fosse septique.

- eaux de cuisine seules : 200 l
- eaux ménagères : 500 l.



Modèle 500 l.



NOUVEAU : MODÈLE 200 L
avec structure renforcée type "MILLENIUM"



Modèle 100 l.

Bacs à graisse en polyéthylène

Modèle	Dimensions (m)				Trou d'homme Diam. 500	H. fil d'eau Ent/Sort (m)	DN Ent/Sort (mm)
	Long.	Larg.	Haut.	Diam.			
100 réf. 10CBAG.100	-	-	0,55	0,60	1	0,35 / 0,33	100
200 réf. 10CBAG.200	1,05	0,56	0,71	-		0,48 / 0,46	
500 réf. 10CBAG.500	1,35	0,77	0,84	-		0,68 / 0,62	

OPTIONS / réhausse pour :

- pour bac 100 l. : H 300 mm - réf. 02REHD500
- pour bac 200 l. et 500 l. : H 150 mm - réf. 02REHOBL

CONCEPTION DE L'APPAREIL :

- > Bac en polyéthylène haute densité, résistant à l'H₂S.
- > Couvercle polyéthylène fixé par serrure quart de tour.
- > Diamètre d'entrée et de sortie en 100 mm.
- > Réhausse disponible pour tous les modèles.

SUIVI DE L'APPAREIL :

- > Vidange en fonction de la charge, entretien suivant XP-DTU 64.1.
- > Remettre en eau après chaque vidange.

CONDITIONS DE POSE :

- > Remblai aux petits gravillons (granul. 3/6 mm, sans fines) / en terrain sec ; au sable stabilisé (granul. 3/6 mm, 200 kg de ciment sec par m³ de sable) en terrain humide.
- > Couverture de 30 cm maxi aux petits gravillons, (granul. 3/6 mm, sans fines).
- > L'appareil devra impérativement être posé de niveau. Une pente de 1 ou 2% pourra être tolérée dans le sens de l'écoulement (de l'entrée vers la sortie).
- > Dans tous les cas, la mise en œuvre, l'utilisation et l'entretien devront être conformes aux indications du seul MANUEL D'INSTALLATION ET D'UTILISATION (fourni sur demande, livré avec chaque fosse septique).

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN (extrait de la norme XP-DTU64.1) :

- l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif est un élément prépondérant du bon fonctionnement des installations. En effet, un dispositif de prétraitement insuffisamment entretenu risque de porter préjudice au système épurateur situé en aval.
- les modalités d'entretien des dispositifs de traitement et de prétraitement concernent en particulier les éléments donnés dans le tableau ci-contre. Toute

opération de vidange fait l'objet d'un document attestant du travail effectué. Toute opération d'entretien sur un appareil comportant un dispositif électromécanique est consignée dans un carnet. Dans tous les cas d'entretien et de maintenance, il y a lieu de se référer aux recommandations d'entretien du fabricant.

- le tableau (ci-dessous) donne des valeurs indicatives.

Produit	Objectifs de l'entretien	Action	Périodicité de référence
BAC DEGRAISSEUR	Eviter le relargage des graisses	Inspection et si nécessaire, écrémage ou vidange	Inspection tous les 6 mois

Pour plus d'informations, consultez la notice d'entretien.



Pour en savoir plus :
PREMIERTECHAQUA.COM



APC SASU, 35430 CHATEAUNEUF D'I.-ET-V., Tél. +33 (0)2 99 58 45 55
e-mail : ptaf@premiertech.com